



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2018
1^{ère} séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL18131

VŒU : « TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : L'ÉTAT OUBLIE LES VITRIOTS »

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

Le 7 février 2018 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 19 janvier 2018 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame ETAVE, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Madame TAILLEBOIS, Monsieur BEYSSI, Monsieur LABERTIT, Madame AGIER, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE (jusqu'à la question n°19 incluse), Monsieur OMOURI, Monsieur BOURJAC, Madame RABARDEL, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE, Madame OUGIER, Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur RAMAEL, Monsieur GIACOMO, Monsieur LADIRE, Madame MARTINS, Madame KONATE, Monsieur ATTAR, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT, Monsieur NJOH, Madame HELYE (pour les questions n° 28 et 30), Monsieur PERREUX, Monsieur BOURDON, Madame NIAKATE, Monsieur BOURDET, Madame LEPEZ (jusqu'à la question n° 27 incluse), Monsieur PARADOL, Monsieur BEN-MOHAMED, Monsieur DUPONT. Madame VALLOT.

ONT DONNE PROCURATION : Monsieur HAMANI à Monsieur BEYSSI, Monsieur TZINMANN à Madame AGIER, Monsieur AUDOUBERT à Monsieur KENNEDY, Madame HELYE à Monsieur NJOH (pour les questions n° 1 à 27, et pour la question n° 31), Madame VEYSSIERE à Madame OUGIER, Madame DESABRES à Monsieur CHICOT, Madame LAMRAOUI à Monsieur LEPRETRE, Madame PAULET à Monsieur AFFLATET, Madame LEPEZ (à partir de la question n° 28) à Monsieur PARADOL, Monsieur PORPIGLIA à Madame LORAND.

ABSENTS : Madame GUENINE (à partir de la question n°20), Monsieur ABDOUN CHAREF, Monsieur BELL-LLOCH, Madame TRAORE.

La séance est ouverte à 19 heures 38.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire ; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoind à titre d'auxiliaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Séance du Conseil municipal du 7 février 2018

DL18131

VŒU : « TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : L'ÉTAT OUBLIE LES VITRIOTS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le texte de vœu déposé en urgence par Monsieur le Maire,

Vu l'article 15 de son règlement intérieur prévoyant la possibilité de réduire le délai de 10 jours francs prévu pour le dépôt des vœux à condition que le Conseil municipal se prononce sur le caractère urgent et sur l'opportunité du vœu,

Considérant que le caractère de l'urgence du vœu a été approuvé en début de séance,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Un amendement a été proposé afin de rédiger ainsi le début du dernier paragraphe du vœu :

« Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine réaffirme l'exigence que l'État construise un nouveau commissariat à Vitry-sur-Seine [...]. »

Le vœu ainsi amendé est mis aux voix :

À la majorité de 48 voix pour : groupe Communiste, républicain et citoyen (sauf Mme Lefebvre), groupe Socialiste, républicain et citoyen, groupe Parti radical et écologiste, groupe Vitry en mieux : une gauche d'avance, citoyenne et écologiste, groupe Ensemble pour un avenir meilleur, groupe Front national et M. Ramassamy

1 abstention : Mme Lefebvre

ADOpte LA DECLARATION SUIVANTE :

« Le commissariat de Vitry-Sur-Seine a été construit quand la ville comptait 60 000 habitants, après plusieurs années de mobilisation de la Municipalité et des habitants. Aujourd'hui, l'obsolescence du bâtiment offre des conditions indignes voire dangereuses tant pour les usagers que pour l'action des agents de la Police nationale.

Considérant que Vitry est la première ville du département avec 92 000 habitants ;

Considérant l'exigence des Vitriotes et Vitriots à vivre en tranquillité ;

Considérant qu'une des missions régaliennes de l'État est de garantir le droit des citoyens à la sécurité par un service public de qualité et aux communes une égalité de traitement ;

Considérant les engagements de l'Etat pour la restructuration ou la reconstruction du commissariat, pris publiquement lors de la visite de la Ministre de l'Intérieur en 2007 et les rapports du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ;

Considérant que cet engagement a été réaffirmé à plusieurs reprises depuis et notamment lors de rencontres de Monsieur le Maire au Ministère de l'Intérieur en 2016 et avec le Préfet de Police de Paris en 2017 ;

Considérant que l'annonce de la programmation immobilière du Ministère de l'Intérieur, mercredi 24 janvier 2018, oublie la situation inacceptable du commissariat de Vitry et les engagements de l'Etat en direction des habitants,

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine réaffirme l'exigence que l'État construise un nouveau commissariat à Vitry-sur-Seine et qu'il en renforce les moyens humains et matériels pour assurer le droit à la tranquillité et la sécurité publique des Vitriotes et Vitriots. »

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de Créteil le

14 FEV. 2018

Et de son affichage le

14 FEV. 2018

Pour extrait conforme au registre des délibérations
LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE KENNEDY



JCK